

## Synthèse décisions de Conseil Municipal du Mercredi 06/05/2026

Points inscrits à l'ordre du jour	Sens du vote
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 1 <sup>er</sup> avril 2026	Favorable à l'unanimité
Finances/ Approbation des CFU 2025/ Commune	Favorable par 14 Pour et 4 Abstentions (Marie-Ange CHAIGNEAU, Hervé ZARKA, Xavier MARTIN, Michel ALLEMAND)
Finances/ Approbation des CFU 2025/ Port de Morin	Favorable par 14 Pour et 4 Abstentions (Marie-Ange CHAIGNEAU, Hervé ZARKA, Xavier MARTIN, Michel ALLEMAND)
Finances/ Reprises définitives des résultats 2025/ Commune	Favorable à l'unanimité
Finances/ Reprises définitives des résultats 2025/ Port de Morin	Favorable à l'unanimité
Finances/ Décision Modificative n°1 : Commune	Favorable à l'unanimité
Finances/ Subventions 2026/ Associations communales	Favorable à l'unanimité
Finances/ Subventions 2026/ Associations hors commune	Favorable à l'unanimité
Finances/ Participations et cotisations 2026	Favorable à l'unanimité
Finances/ Modification Tarifs portuaires 2026	Favorable à l'unanimité
Finances/ Trimelage : Tarifs 2026	Favorable à l'unanimité
Finances/ Tarifs marche gourmande 2026	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Positionnement des nouveaux élus dans les commissions communales	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Ecole « les Tilleuls » : mise en place de la gratuité des services périscolaires (restauration scolaire et garderie)	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Marché Public : construction de 4 logements rue Henri Martin : Avenant n°1 et n°2 - Lot n°2 : Gros œuvre	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Marché Public : rénovation énergétique de l'école publique et des logements – rue Charlemagne à L'Epine : Avenant n°1 - Lot n°3 : Couverture tuiles & photovoltaïque	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Conditions de dépôts des listes en vue de la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Proposition pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants)	Favorable à l'unanimité

Transmis aux élus le 12 MAI 2026 .....

Affiché le 12 MAI 2026 .....

Gestion Communale/ Modification de la vacation de surveillance de l'aire de camping-cars	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Conventions Sydev/ Programme de rénovation 2025/ convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Conventions Sydev/ Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2026	Favorable à l'unanimité
Création du CCAS au nombre de 15 (élus et représentants de différentes structures)	Informations
Délégations du Conseil Municipal au Maire	Informations
Rapport CIA – année 2025	Informations
Dossier sécurisation des étiers et du port de Noirmoutier en l'île – enquête publique unique : rapport et conclusions du commissaire enquêteur	Informations (mise à disposition de différents documents sur le site de la Préfecture/ enquêtes publiques)
Liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027 : tirage au sort	Informations (3 personnes ont été tirées au sort)

Le Maire,  
M. Jacques BOBIN



Transmis aux élus le ...1.2. MAI 2026.....

Affiché le ...1.2 MAI 2026.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

**Absent :**

M. Jacques BOBIN - Maire

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Finances/Commune/Approbation du Compte Financier Unique 2025**

**Vu la délibération portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la DDFIP**

**Vu l'article n°205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le CFU et la possibilité de mise en place pour la nomenclature M4**

**Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20/04/2026**

**Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de L'Epine**

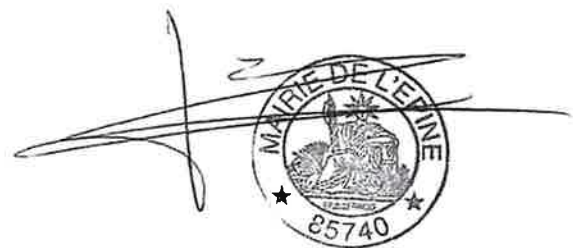
**Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.**

**Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données du comptable et de l'ordonnateur.**

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 pour et 4 abstentions, décide d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Commune de L'Epine (M57), tel qu'il a été présenté et annexé à la présente, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.**

**Le Maire,  
Jacques BOBIN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

**Absent :**

M. Jacques BOBIN - Maire

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Finances/Port de Morin/Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le **11 MAI 2026**

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_1B-BF

*SLOW*

Vu la délibération portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la DDFIP

Vu l'article n°205 de la loi de finances pour 2024

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20/04/2026

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Port de Morin

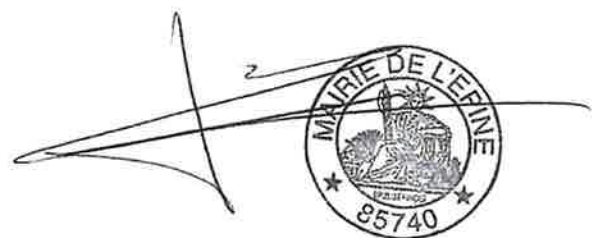
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données du comptable et de l'ordonnateur.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 pour et 4 abstentions, décide d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Port de Morin (M4), tel qu'il a été présenté et annexé à la présente, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Finances/ Commune/Reprise définitive des résultats 2025**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_2A-DE

SLOW

Vu la délibération en date du 24/02/26 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 de la Commune,

Vu la reprise du résultat du Lotissement les Epinettes au Budget de la Commune au 002 Résultat d'exploitation reporté d'un montant de 59 288.78€


Vu la commission finances en date du 20/04/2026,

Vu le vote du CFU 2025 de la Commune en date du 06/05/26,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver la reprise définitive des résultat 2025 au budget 2026/ Commune, tel qu'il a été présenté et annexé à la présente, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le **11 MAI 2026**

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_2A-DE

**SLOW**

MAIRIE DE L'ÉPINE - COMMUNE DE L'ÉPINE (M57)

28/04/2026	<b>Délibération d'Affectation du Résultat</b>	1 / 1
------------	---	-------

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	30 538,04
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	1 394 327,57

**Soldes d'exécution**

<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	286 616,31
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	735 721,66

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	5 214 900,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	3 890 469,00

**Besoin net de la section d'investissement**

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	1 068 352,73
---	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	1 068 352,73
--	--------------

**Ligne 002**

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	1 061 696,50
--	--------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	18	1	19	19	0	0

Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance

**Objet : Finances/ Port de Morin/Reprise définitive des résultats 2025**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le **11 MAI 2026**

**SLO**

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_2B-DE

Vu la délibération en date du 24/02/26 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 du Port de Morin,

Vu la commission finances en date du 20/04/2026,

Vu le vote du CFU 2025 du Port de Morin en date du 06/05/26,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, confirme la reprise des résultats 2025 au budget 2026/ Port de Morin votée le 24/02/26, tel qu'il a été présenté et annexé à la présente, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



28/04/2026	<b>Délibération d'Affectation du Résultat</b>	1 / 1
------------	---	-------

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	432 012,58
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	92 067,86

**Soldes d'exécution**

<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	159 180,65
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	46 917,37

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	9 545,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

**Besoin net de la section d'investissement**

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	0,00
---	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0,00
--	------

**Ligne 002**

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	138 985,23
--	------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne You tube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Finances/ Décision Modificative n°1/ Commune**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026 SLOW

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_3-BF

Vu la présentation de la décision modificative n°1 de la Commune en commission Finances réunie le 20/04/2026,

Vu la reprise définitive du résultat 2025 du budget communal,

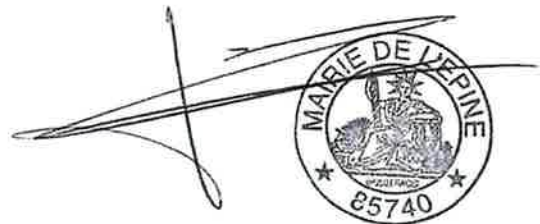
Vu l'avis de la commission Finances,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de valider la Décision Modificative n°1 de la Commune, conformément au document présenté et annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

11 MAI 2026

SLO

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_3-BF

MAIRIE DE L'EPINE - COMMUNE DE L'EPINE (M57) DM 2026 Décision Modificative 1

30/04/2026

Edition de Décision Modificative

### Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Projet de Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		31 511,22	
D I 21 21318 10002	75 000,00		Toiture Presbytère 59 000€ + Stade de foot changement ouvertures 16 000€
D I 23 2313 10002		106 511,22	
R F 002 002	59 288,78		
R F 74 74111		75 294,00	Ajustement des dotations sur à la notification de la Préfecture
R F 74 741121	5 494,00		Ajustement des dotations sur à la notification de la Préfecture
R F 74 741127		25 000,00	Ajustement des dotations sur à la notification de la Préfecture
R F 74 742	4 000,00		Ajustement des dotations sur à la notification de la Préfecture
R I 021 021 OPFI (ordre)		31 511,22	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	75 000,00	
	Réductions	106 511,22	31 511,22
Recettes :	Ouvertures		68 782,78
	Réductions	31 511,22	100 294,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6 217,22
Solde Réductions	6 217,22
<b>Ouv. - Réd.</b>	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIoux, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Finances/ Subventions 2026/ associations communales**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_4A-DE

S'LO

Vu les propositions de la commission finances réunie le 20/04/26,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions communales, sur présentation des justificatifs demandés (aux associations), présentées comme suit :

1 – Autour des lettres et des Arts	8 000 €
2 – Génération Music	750 €
3 – Les Voiles de L'Epine	2 500 €
4 – Radio Noirmout	500 €
5 – Bibliothèque « Angèle Blanchard »	1 200 €
6 – Gym « La Salicorne »	500 €
7 – Noirmoutier Véhicules Anciens	250 €
8 – Karaté Dojo Epinerin	500 €
9 – Les Tréteaux Noirmoutrins	500 €

Soit un total de subventions attribuées à 14 700 €.

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacques Bobin', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE L'EPINE' around the top edge and '85740' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff or scepter, with a star above it. The stamp is partially obscured by the signature lines.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance

**Objet : Finances/ Subventions 2026/ associations hors communes**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_4B-DE

SLO

Vu les propositions de la commission finances réunie le 20/04/26,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions hors commune, sur présentation des justificatifs demandés (aux associations), présentées comme suit :


1 – SNSM	1 500 €
2 – Dames de nage de Noirmoutier	300 €
3 – Association Sel-Fest	1 000 €
4 – L'Outil en Main	1 200 €
5 – APA	500 €
6 – Entraid'Addict	190 €

Soit un total de subventions attribuées à 4 690 €.

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacques Bobin', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE L'ÉPINE' around the top edge and '85740' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. There are two small stars on either side of the coat of arms.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Finances/ Subventions 2026/ cotisations et participations 2026**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le **11 MAI 2026**

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_5-DE

S'LO

Vu les propositions de la commission finances réunie le 20/04/2026,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de valider les cotisations et les participations suivantes :

1 – Fondation du patrimoine	200 €
2 – CAUE	150 €
3 – Asso des Maires de Vendée	795.40 €
4 – ADILE	50 €
5 – ANEL	335.60 €
6 – AVEL	81.80 €
7 – MDAV	250 €
8 – AMR85	120 €

Soit un total de subventions attribuées à 1 982.80 €.

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Finances/ Modification des Tarifs portuaires 2026**

Vu l'avis de la commission « Port de Morin et Affaires Maritimes » réunie le 29 avril 2026,

Considérant que les tarifs 2026 votés par décision du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 restent applicables,

Considérant que tous les tarifs doivent être appliqués chaque année ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide des tarifs suivants :
  - Une utilisation de la machine à laver est facturé 5.00 € TTC,
  - L'inscription sur la liste d'attente est facturée 15.00€ TTC, pour une année,
  - Le 1<sup>er</sup> badge est facturé 15.00 € TTC, le second badge 30.00 €. Le tarif du 3<sup>ème</sup> badge habituellement appliqué est supprimé.
- Les tarifs des contrats sur corps morts s'appliqueront selon les tarifs suivants :

TAILLE BATEAU	TARIF CONTRAT ANNUEL
Jusqu'à 3.99	424.00 € TTC
4.00 à 4.99	464.00 € TTC
5.00 à 6.99	548.00 € TTC
7.00 à 8.99	890.00 € TTC
9.00 à 12.00	1100.00 € TTC

- Les tarifs des contrats annuels sur corps morts réservés aux anciens marins s'appliqueront selon les tarifs suivants :

TAILLE BATEAU	TARIF CONTRAT ANNUEL
Jusqu'à 4.99	269.50 € TTC
5.00 à 5.49	337.50 € TTC

- Les tarifs des contrats annuels sur le ponton collecteur réservés aux anciens marins s'appliqueront selon les tarifs suivants :

TAILLE BATEAU	TARIF CONTRAT ANNUEL
Jusqu'à 3.99	212.00 € TTC
4.00 à 4.99	232.00 € TTC
5.00 à 6.99	274.00 € TTC

- prend acte que les encaissements se feront sur la régie « Port de Morin »

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



Mairie de LÉPINE  
85740

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjointe - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIoux, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance

-----  
**Objet : Finances/ Trimelage : Tarifs 2026**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_7-DE

S<sup>2</sup>LO

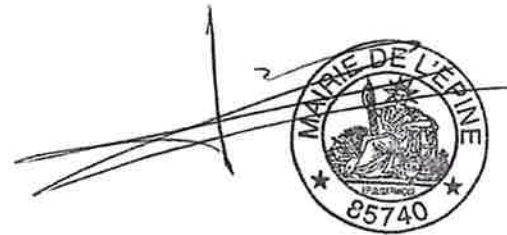
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer la participation financière pour le Trimelage 2026 (rencontre des 3 communes de L'Epine), comme suit :

- 140 € par adulte
- 60 € par adulte participant au repas de galas ou sorties
- prend acte que l'encaissement se fera sur la régie « Fêtes et animations »

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance

-----  
**Objet : Finances/ Tarifs Marche gourmande 2026**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_2\_8-DE

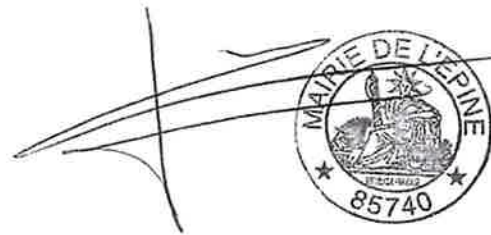
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer la participation financière pour la marche gourmande du 27 juin 2026 à partir de 18H00, comme suit :

- 5 € par adulte
- 3 € par enfant (de 5 à 12 ans)
- prend acte que l'encaissement se fera sur la régie « Fêtes et animations »

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARCA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIoux, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Gestion Communale/ Positionnement des nouveaux élus dans les commissions communales**

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant désignation des membres dans chaque commission communale, créée lors de cette même séance,

Vu les lettres de démission déposées en Mairie, en date du 10 avril 2026, par Messieurs Dominique CHANTOIN, Michel ALLAIRE et Mesdames Anne LAROCHE-JOUBERT, Corinne ROUSSEAU, élus de l'opposition exprimant leur souhait de quitter le conseil municipal,

Vu la transmission le même jour de leur démission en Préfecture conformément à l'article L2121-4 du CGCT,

Vu l'application du texte de loi précisant, par son article L270 du code électoral, que la qualité de conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste déposée lors des dernières élections municipales.

Vu la demande de positionnement de chaque nouvel élu dans les différentes commissions communales, par courrier du 15/04/2026, en remplacement des élus démissionnaires.

Sur proposition de voter à mains levées pour la désignation des membres dans chaque commission, et accepté par l'ensemble des conseillers,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Prend acte que M. le Maire est Président de droit de chaque commission,
- décide d'intégrer les nouveaux élus et de valider ainsi les membres des commissions communales listées ci-dessous et répartis de la façon suivante :

**1 - commission « Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) »**

Vice-Présidente : Fabienne BERNASSE

Membres : Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Michel ALLEMAND, Hervé ZARKA, Corinne PENISSON, Lucilia BOUCHERY

**2 - commission « Finances et Budget »**

Vice-Président : Xavier MARTIN

Membres : Marie-Ange CHAIGNEAU, Hervé ZARKA, Sylvie THIBAUD, Fabienne BERNASSE, Hervé GALLAIS

**3 - commission « Commerce - Artisanat et Activités économiques »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Charlotte GENGE, Lucie VIDAL BONIN, Corinne PENISSON, Hervé GALLAIS

**4 - commission « Urbanisme »**

Vice-Président : Hervé ZARKA

Membres : Marie-Ange CHAIGNEAU, Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Denis GENDRON, Sébastien GANACHAUD, Robert FOUASSON

**5 - commission « Voirie – Déplacements – Transports »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Mickaël THIBAUD, Hervé ZARKA, Sébastien GANACHAUD, Xavier MARTIN, Michel ALLEMAND, Arnaud CORBREJAUD, Hervé GALLAIS

**6 - commission « Fleurissement et Environnement »**

Vice-Président : Hervé ZARKA

Membres : Charlotte GENCE, Martine GRELIER, Fabienne BERNASSE, Sébastien GANACHAUD, Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Yolaine FRIOUX

**7 - commission « Politique du logement Habitat/ Bâtiments et Terrains communaux »**

Vice-Président : Hervé ZARKA

Membres : Marie-Ange CHAIGNEAU, Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Denis GENDRON, Sébastien GANACHAUD, Robert FOUASSON

**8 - commission « Affaires scolaires – Restauration »**

Vice-Présidente : Sylvie THIBAUD

Membres : Lucie VIDAL BONIN, Fabienne BERNASSE, Michel ALLEMAND, Corinne PENISSON, Yolaine FRIOUX

**9 - commission « Fêtes et Animations/ Jeunesse et Sport/ Culture »**

Vice-Présidente : Sylvie THIBAUD

Membres : Sébastien GANACHAUD, Michel ALLEMAND, Corinne PENISSON, Arnaud CORBREJAUD, Martine GRELIER, Yolaine FRIOUX

**10 - commission « Communication/ Site Internet et Facebook »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Charlotte GENCE, Hervé ZARKA, Xavier MARTIN, Yolaine FRIOUX

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_1-DE

**11 - commission « Port de Morin et Affaires Maritimes »**

Vice-Président : Xavier MARTIN

Membres : Mickaël THIBAUD, Denis GENDRON, Arnaud CORBREJAUD, Lucie VIDAL BONIN, Michel ALLEMAND, Martine GRELIER, Sébastien GANACHAUD, Lucilia BOUCHERY, Hervé GALLAIS

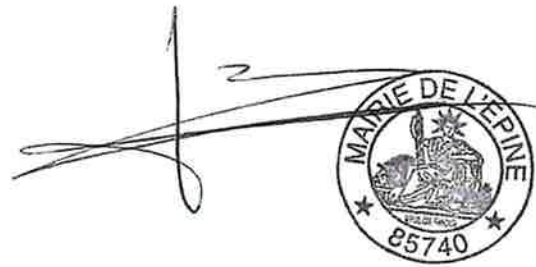
**12 - commission « Personnel Communal »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Sylvie THIBAUD, Xavier MARTIN, Hervé ZARKA, Lucilia BOUCHERY

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Gestion Communale/ Ecole « les Tilleuls » : Mise en place de la gratuité des services périscolaires (restauration scolaire et garderie)**

M. le Maire expose la problématique rencontrée depuis plusieurs décennies qui montre une baisse régulière des effectifs de l'école « Les Tilleuls » et mesure l'échec des politiques jusque-là menées pour garder l'attractivité de l'école communale. Cette baisse s'explique en partie par une trentaine d'inscriptions dans les écoles privées des communes limitrophes (La Guérinière et Noirmoutier) et le vieillissement de la population sur le territoire insulaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences communales en matière de services scolaires et périscolaires,

Vu l'avis de la commission « Affaires scolaires - Restauration » réunie le 28 avril 2026,

Considérant la volonté de la nouvelle municipalité de préserver les effectifs de l'école communale et de garantir le maintien d'un service public éducatif de proximité de qualité,

Considérant l'importance des services de restauration scolaire et de garderie (matin et soir) dans l'organisation quotidienne des familles et dans l'attractivité de l'école,

Considérant le contexte économique actuel marqué par une hausse du coût de la vie, impactant significativement le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des jeunes familles,

Considérant les incertitudes économiques liées notamment au contexte international, incluant les tensions et conflits au Moyen-Orient, et leurs répercussions sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires,

Considérant la nécessité de soutenir les familles, de favoriser l'accès de tous les enfants aux services périscolaires, et de renforcer l'égalité des chances,

Considérant la rénovation en cours de réalisation de l'école « Les Tilleuls » pour une mise aux normes énergétiques,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

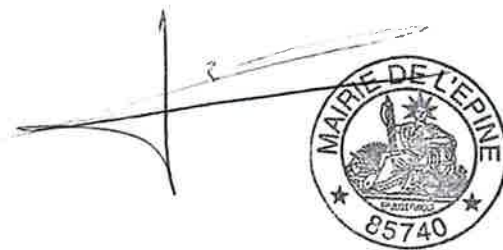
- Décide d'instaurer la gratuité pour les familles des services suivants :
  - restauration scolaire,
  - garderie périscolaire du matin,
  - garderie périscolaire du soir.
- Précise que la gratuité s'applique à l'ensemble des enfants inscrits à l'école communale « Les Tilleuls », sans condition de ressources.
- Précise que l'inscription pour tout repas reste obligatoire au préalable soit sur le site « Espace famille » ou à l'accueil de la mairie avant le 20 du mois précédent.
- Précise que tout retard d'inscription de repas sera majoré de 5,00€.
- Précise que le prix de revient d'un repas facturé par notre prestataire est de 6,44€ TTC.



- Précise que pour une annulation de repas la mairie doit être informée au plus tard la veille du jour où l'enfant est prévu à déjeuner.
- Décide d'appliquer la présente mesure à compter du 1er septembre 2026, pour l'année scolaire 2026-2027, sous conditions de la capacité d'accueil disponible et du respect du taux d'encadrement, avec possibilité de reconduction après évaluation.
- Précise qu'une évaluation annuelle sera réalisée pour mesurer l'impact de cette mesure, portant notamment sur :
  - l'évolution des effectifs scolaires,
  - la fréquentation des services périscolaires,
  - l'impact financier pour la commune.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Gestion Communale/ Marché Public : Construction de 4 logements rue Henri Martin : Avenant n°1 et n°2 - Lot n°2 : Gros œuvre**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06/07/2025 portant attribution des lots dans le cadre du marché « Construction de 4 logements rue Henri Martin,  
après avoir pris connaissance de l'Avenant n°1 et 2 du lot n°2,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de valider l'Avenant n°1 – lot n°2 : Gros-oeuvre – VOISIN CONSTRUCTIONS pour un montant de 1 472.00 € HT ;
- décide de valider l'Avenant n°2 – lot n°2 : Gros-oeuvre – VOISIN CONSTRUCTIONS pour un montant de 6 895.00 € HT
- et de fixer le nouveau montant du marché public à 256 550.62€ HT.

conformément aux documents présentés et annexés à la présente délibération,

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
Reçu en préfecture le 11/05/2026  
Publié le 11 MAI 2026 SLOW  
ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_3-DE

Dossier n° 3499



MAITRE D'OUVRAGE: COMMUNE DE L'ÉPINE  
20 rue de l'Hôtel de Ville  
85740 L'ÉPINE

CHANTIER: CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS

Rue Henri Martin  
85740 L'ÉPINE

### SARL PANCER ET POUCKET ARCHITECTURE

2, rue des 3 Monts - P.A. Les 3 Monts - 85300 CHALLANS - Tél. : 02 51 93 12 97

[contact@pp-archi.com](mailto:contact@pp-archi.com)

SIRET : 94027473100014 - TVA intracommunautaire : FR88940274731 - Code APE : 7111 Z

AVENANT

Lot N° 2

GROS ŒUVRE

N°1

Entreprise VOISIN CONSTRUCTIONS

Entre les soussignées : Commune de L'ÉPINE, d'une part et l'entreprise VOISIN CONSTRUCTIONS représentée par ..... d'autre part, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - TRAVAUX EN PLUS VALUES :

##### Réalisation d'un puit perdu pour pompage provisoire

Pompage pour tentative d'assainissement du terrain  
Pompe de relevage et passage de route PVC

980.00 €  
492.00 €

Selon devis N° A2026058 ci-annexé

#### ARTICLE 2- MONTANT DE L'AVENANT :

1 472,00 €

Marché HT du 12/09/2025 :

248 183,62 €

Avenant n°1 HT en date du 16/02/2026

1 472,00 €

NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ H.T.

249 655,62 €

T.V.A. à 20% :

49 931,12 €

NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ TTC

299 586,74 €

En toutes lettres :

DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS SOIXANTE QUATORZE CENTIMES

#### ARTICLE 3- CLAUSES DU MARCHÉ:

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables, dès l'instant où elles ne sont pas contradictoires ou contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A CHALLANS,  
le 16/02/2026

Le Maître d'Ouvrage,

Vu l'Architecte,

L'Entreprise,

**PANCER & POUCKET**  
architecture

2 rue des trois monts 85300 Challans  
M0 224 791 823 le matin sur son

**VOISIN**  
CONSTRUCTIONS

ZA 15, Rue du Cormier  
85300 SOULLANS  
[contact@voisin-constructions.fr](mailto:contact@voisin-constructions.fr)  
Tél : 02 51 93 35 16  
SIRET : 384 379 731 00027 - NAF 4399C



**COMMUNE DE L'EPINE**  
 RUE DE L'HOTEL DE VILLE D95

**DEVIS**

85740 L'EPINE

SOULLANS, le 09 février 2026

Devis n° A2026058

Conçu le : 06/02/26

**PANCER & POUCLLET**  
 architecture  
 2 rue des trois monts 83800 Chollans  
 940 274 731 RCS la roche sur yen

Objet du devis

CONSTRUCTION DE 4 LGTS - Mise en place d'un puit perdu -

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>1</b>	<b>Réalisation d'un puit perdu pour pompage provisoire</b>				
<b>1.1</b>	<b>Pompage pour tentative d'assainissement du terrain</b>				
1.1.1	Terrassement pour mise en place d'une buse PVC avec bidim et matériaux sain pour drainage	FT	1,000	980,001	980,00
	Il Pompage pour tentative d'assainissement du terrain				<b>980,00</b>
<b>1.2</b>	<b>Pompe de relevage et passage de route PVC</b>				
1.2.1	Mise en place d'une pompe de relevage avec passe cable en PVC fixer sur la route pour éviter de casser le tuyau	FT	1,000	492,000	492,00
	Sous-total Pompe de relevage et passage de route PVC				<b>492,00</b>
	Sous-total Réalisation d'un puit perdu pour				<b>1 472,00</b>

Devis valable 30 jours



<b>Total H.T.</b>	<b>1 472,00</b>
<b>Total T.V.A : 20 %</b>	<b>294,40</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 766,40</b>
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>1 766,40</b>

Taux de pénalité de retard : 14,5 %.

**Vu Finances**

A : .....

le :

Devis N° A2026058

Mode de Règlement : 30 J fin de mois - Virement

**Bon pour Accord.**

Signature Entreprise

Signature Client :



ZA - 6 Rue du Cormier  
 85300 SOULLANS

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_3-DE

S<sup>2</sup>LOW

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	Réalisation d'un puit perdu pour pompage provisoire	1,000	1 472,000	1 472,00
1.1	Pompage pour tentative d'assainissement du terrain	1,000	980,000	980,00
1.2	Pompe de relevage et passage de route PVC	1,000	492,000	492,00

Page 2

Dossier n° 3499



MAITRE D'OUVRAGE: COMMUNE DE L'ÉPINE  
 20 rue de l'Hôtel de Ville  
 85740 L'ÉPINE

CHANTIER: CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS  
 Rue Henri Martin  
 85740 L'ÉPINE

**SARL PANCER ET POUCLLET ARCHITECTURE**

2, rue des 3 Monts - P.A. Les 3 Monts - 85300 CHALLANS - Tel. : 02 51 93 12 97  
[contact@pp-archi.com](mailto:contact@pp-archi.com)

SIRET : 94027473100014 - TVA Intracommunautaire : FR88940274731 - Code APE : 7111 Z

AVENANT	Lot N°
N°2	GROS ŒUVRE
	Entreprise VOISIN CONSTRUCTIONS

Entre les soussignées : Commune de L'ÉPINE, d'une part et l'entreprise VOISIN CONSTRUCTIONS représentée par ..... d'autre part, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 - TRAVAUX EN PLUS VALUES :**

**Travaux de terrassement suite aux intempéries**

Amenée et repli du matériel	430,00 €
Curage des boues sur l'emprise des logements	3 125,00 €
Reprise des terrassements	3 340,00 €

Selon devis N° A2026095 ci-annexé

**ARTICLE 2- MONTANT DE L'AVENANT :**

Marché HT du 12/09/2025 :	248 183,62 €
Avenant n°1 HT en date du 16/02/2026	1 472,00 €
Avenant n°2 HT en date du 16/03/2026	6 895,00 €
<b>NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ H.T</b>	<b>256 550,62 €</b>
T.V.A à 20% :	51 310,12 €
<b>NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ TTC</b>	<b>307 860,74 €</b>

En toutes lettres :

**TROIS CENT SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS SOIXANTE QUATORZE CENTIMES**

**ARTICLE 3- CLAUSES DU MARCHÉ:**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables, dès l'instant où elles ne sont pas contradictoires ou contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A CHALLANS,  
 le 16/03/2026

Le Maître d'Ouvrage,

Vu l'Architecte,

L'Entreprise,

**PANCER & POUCLLET**  
 architecture  
 2 rue des trois monts 85300 Challans  
 040 274 731 RCS Le roc'h sur yon

ZA - 5, Rue du Sermiel  
 85300 SOULLANS  
[contact@voisin-constructions.fr](mailto:contact@voisin-constructions.fr)  
 Tel : 02 51 93 35 16  
 SIRET : 384 379 731 00027 - NAF 4399C



Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
 Reçu en préfecture le 11/05/2026  
 Publié le **11 MAI 2026** *SLOW*  
 ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_3-DE

**PANCER & POUCKET**  
 architecture  
 2 rue des trois monts 85800 Challans  
 940 274 793 RCS la roche sur yon

**COMMUNE DE L'EPINE**  
 RUE DE L'HOTEL DE VILLE D95

**D E V I S**

85740 L'EPINE

SOULLANS, le 09 mars 2026

Devis n° A2026095

Conçu le : 09/03/26

**Objet du devis**

CONSTRUCTION DE 4 LGTS - Terrassement complémentaire pour remise à niveau après pompage avant réintervention suite intempéries -

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>1</b>	<b><u>Travaux de terrassement suite aux intempéries</u></b>				
<b>1.1</b>	<b><u>Amenée et repli du matériel</u></b>				
1.1.1	Amené et repli	FT	1,000	430,000	430,00
	Sous-total Amenée et repli du matériel				<b>430,00</b>
<b>1.2</b>	<b><u>Curage des boues sur l'emprise des logements</u></b>				
1.2.1	Curage, évacuation et traitement => Environ 90 Tonnes	Ens	1,000	3 125,000	3 125,00
	Sous-total Curage des boues sur l'emprise des logements				<b>3 125,00</b>
<b>1.3</b>	<b><u>Reprise des terrassements pour accès, stabilité de la grue et complément de terrassement pour la zone entre les logements</u></b>				
1.3.1	Fourniture, mise en place et compactage de grave 0/80 et 0/31,5	Ens	1,000	3 340,000	3 340,00
	Sous-total Travaux de terrassement suite aux				<b>3 340,00</b>
	<b>Sous-total Travaux de terrassement suite aux</b>				<b>6 895,00</b>

*Devis valable 30 jours*

<b>Total H.T.</b>	<b>6 895,00</b>
<b>Total T.V.A : 20 %</b>	<b>1 379,00</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>8 274,00</b>
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>8 274,00</b>

5 Rue du cornier - - 85300 SOULLANS - Tél : 02-51-93-35-16 - email : contact@voisin-constructions.fr

SAS au capital de 20000€ - SIRET 38437973100027 - APE : 452A - TVA Intracommunautaire FR04384379731 - RCS : 384379731

Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
 Reçu en préfecture le 11/05/2026  
 Publié le **11 MAI 2026** *SLO*  
 ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_3-DE

Taux de pénalité de retard : 14,5 %.

A : ..... le : / /  
 Mode de Règlement : 30 J fin de mois - Virement

Devis N° A2026095

**Bon pour Accord.**

Signature Entreprise  
  
 ZA - 5 Rue du Cornier  
 85300 SOULLANS  
 contact@voisin-constructeurs.fr

Signature Client

Emis NO 307



N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	Travaux de terrassement suite aux intempéries	1,000	6 895,000	6 895,00
1.1	Amenée et repli du matériel	1,000	430,000	430,00
1.2	Curage des boues sur l'emprise des logements	1,000	3 125,000	3 125,00
1.3	Reprise des terrassements pour accès, stabilité de la grue et compléments	1,000	3 340,000	3 340,00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjointe - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Gestion Communale/ Marché Public : Rénovation énergétique de l'École publique et des logements – rue Charlemagne à L'Épine : Avenant n°1 - Lot n°3 : Couverture tuiles & photovoltaïque**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le **11 MAI 2026**

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_4-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/10/2025 portant attribution des lots dans le cadre du marché « Rénovation énergétique de l'Ecole publique et des logements ».

après avoir pris connaissance de l'Avenant n°1 du lot n°3,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de valider l'Avenant n°1 – lot n°3 : Couverture tuiles & photovoltaïque – LEROY MAURICE & FILS pour un montant de 2 106.09 € HT ;
- et de fixer le nouveau montant du marché public à 146 449.06 € HT.

conformément aux documents présentés et annexés à la présente délibération,

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacques Bobin', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LEPINE' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the number '85740' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the number.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1<sup>1</sup>

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

**COMMUNE DE L'ÉPINE**

Représentée par M. Jacques BOBIN  
20, rue de l'Hôtel de Ville  
85740 L'ÉPINE  
Téléphone : 02 51 39 19 79  
Numéro Siret : 218 500 833 000 15

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**LEROY MAURICE & FILS**

94 Rue des Sables – BP18  
85230 BEAUVOIR SUR MER

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Rénovation énergétique de l'École publique et des logements – rue Charlemagne à l'Épine.  
Lot 3 : Couverture tuiles & photovoltaïque.**

■ **Date de la notification du marché public :** 3 novembre 2025

■ **Durée d'exécution du marché public :** 15 mois (comprenant la période de préparation de 1 mois, y compris congés et intempéries).

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 144 342.97 Euros
- Montant TTC : 173 211.56 Euros

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

SLO

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Démolition et reconstruction d'une souche de cheminée.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cocher la case correspondante.)*

Non  Oui

#### Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 2 106.09 Euros.....
- Montant TTC : 2 527.31 Euros.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.01%

#### Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 146 449.06 Euros.....
- Montant TTC : 175 738.87 Euros.....

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 07/02/2020.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
Reçu en préfecture le 11/05/2026  
Publié le 11 MAI 2026  
ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_4-DE



Date : 20 février 2026  
Ref. : 00007479

COMMUNE DE L'EPINE  
20 rue de l'Hôtel de Ville  
85740 L'EPINE

## DEVIS

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE MIXTE - 25 RUE DE CHARLEMAGNE (LOT 3 : COUV TUILE & PHOTOV) - AVENANT 1

Réf.	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant Total
<b>LOT 3 : COUVERTURE TUILES &amp; PHOTOVOLTAIQUE</b>					
<b>BATIMENT B</b>					
1	Démolition d'une cheminée	1,00	Ens	230,26 €	230,26 €
2	Reconstruction d'une cheminée à l'identique	1,00	Ens	1 875,83 €	1 875,83 €

Bon pour accord de principe  
à valider par avenant N°1  
au lot N°3

TOTAL H.T 2 106,09 €  
T.V.A. 20,00 % 421,22 €  
**TOTAL T.T.C. 2 527,31 €**



Obtention de la déclaration préalable de travaux ou du permis de construire à la charge du client

Durée de validité du devis : 3 mois

Devis à retourner Daté et Signé avec la mention "Bon pour Accord" avant exécution des travaux.

Date et Signature :

Aucun escompte ne sera accordé pour un paiement anticipé. En cas de retard de paiement, il sera appliqué un intérêt de retard équivalent à 1.5 fois le taux légal en vigueur.  
En cas de litige, le Tribunal de La Roche Sur Yon sera seul compétent.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARCA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance

-----  
**Objet : Gestion Communale/ Conditions de dépôts des listes en vue de la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) permanente doit être instituée pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils réglementaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ces seuils sont les suivants :

- Marchés de fournitures courantes et de services : 216 000 € HT
- Marchés de travaux : 5 404 000 € HT

Ces seuils sont revus tous les deux ans.

Les membres de l'Assemblée délibérante sont informés que pour la CAO, les membres sont impérativement élus sur une liste et que selon les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, la CAO, pour un établissement public, est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, le Maire, et par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La CAO de la Commune de L'Epine sera donc composée :

- de son Maire,
- de 3 membres titulaires,
- de 3 membres suppléants.

Les membres sont élus sur une liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste permettant l'expression pluraliste en son sein.

La CAO a un caractère permanent pour la durée du mandat.

Il est précisé qu'une liste incomplète peut être déposée et considérée comme candidate, toute liste est en effet valable.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, l'article D.1411-5 du CGCT précise que « l'Assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants),

**Il est proposé que les listes des candidats soient déposées, au plus tard le vendredi 29 mai 2026, à 12 heures, au Service Général de la Mairie.**

**Après en avoir délibéré,**

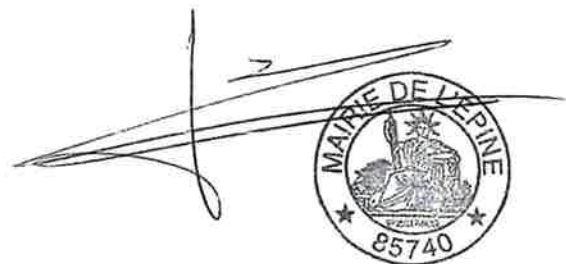
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de fixer les modalités de dépôts des listes pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de la création de la Commission d'Appel d'Offres,
- approuve les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission de délégation de service public comme suit :
  - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants),
  - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and elongated. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE PIN' at the top, a central emblem depicting a figure holding a staff, and the number '85740' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjointe - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance

**Objet : Gestion Communale : proposition pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants)**

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 30 mars 2026 de la Direction Générale des Finances Publiques de Vendée informant du délai de renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de mars 2026 et rappelant les règles liées à la nomination de ses membres,

Sur les propositions de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- décide de proposer les 12 TITULAIRES pour la commission communale des impôts directs, dans l'ordre de préférence suivante :

Marie-Ange CHAIGNEAU

Xavier MARTIN

Denis GENDRON

Pierre TIGEOT

Martine GRELIER

Jean-Marie PALVADEAU

Lucie VIDAL BONIN

Louis MERIAN

Sébastien GANACHAUD

Yolaine FRIOUX

Jean-Pierre BERNASSE

Charlotte GENCE

- décide de proposer les 12 SUPPLEANTS pour la commission communale des impôts directs, dans l'ordre de préférence suivante :

Hervé ZARKA

Jean-Pierre SOULARD

Fabienne BERNASSE

Sylvie THIBAUD

Corinne PENISSON

Lucilia BOUCHERY

Mickaël THIBAUD

Arnaud CORBREJAUD

Michel ALLEMAND

Robert FOUASSON

Michel ZANOTTI


Hervé GALLAIS

- prend acte que le Maire est un membre de droit de la CCID,
- décide de transmettre les informations demandées par la DGFIP, conformément au document annexé à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Direction Générale des Finances Publiques de Vendée,

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjointe - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Gestion Communale/ Modification de la vacation de surveillance de l'aire de camping-cars**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_7-DE

S<sup>2</sup>LO

Vu la délibération en date du 20/12/2021 portant création d'emplois de vacataires,

Considérant que le recrutement d'un vacataire a été nécessaire pour répondre aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait (le vacataire intervient ponctuellement sur l'aire de camping-cars, en l'absence de l'ASVP, pour faciliter les différentes manipulations nécessaires pour accéder aux différents services de cet équipement communal et notamment l'utilisation de la borne d'accès : lecture, paiement ...),

Considérant le contexte économique actuel marqué par une hausse du coût de la vie, impactant significativement le pouvoir d'achat des ménages,


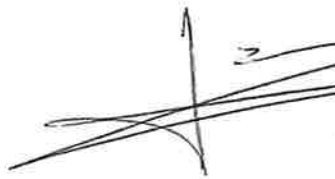
Vu la récente demande formulée par le vacataire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- décide de modifier la vacation de surveillance de l'aire de camping-cars, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026, pour la porter à 273.89 € bruts par mois,
- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'ÉPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjointe - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance  
-----

**Objet : Gestion Communale/ Conventions Sydev/ Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2026**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_8B-DE

Vu l'avis favorable de la commission voirie en date du 14/04/2026,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accepter la convention Sydev relative au programme annuel de rénovation d'éclairage public 2026 pour une participation financière de la commune de 4 000 €, conformément aux documents ci-joints et annexés à la présente délibération, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jacques BOBIN



**CONVENTION N°2026.ECL.0098 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE**

**COMMUNE : L'EPINE**

Dossier : Programme annuel de rénovation éclairage public 2026

N° de l'affaire : L.RN.083.26.004

Entre

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3, rue du Maréchal Juin, à la Roche sur Yon (85036), représenté par son Président, Monsieur Laurent FAVREAU en vertu de la délibération du comité syndical n°DEL039CS290920, en date du 29 septembre 2020 relative à la délégation d'attribution du comité syndical au Président et par délégation Monsieur Loic RATEL, Directeur Général Adjoint - Directeur Infrastructures, dûment habilité par arrêté du Président n°ARR024SY290920 en date du 29 septembre 2020, d'une part.

ET

La commune de L'EPINE, ci-après désignée le demandeur, dont le siège est 20 Rue de l'Hôtel de Ville 85740 L'EPINE, représentée par Monsieur le Maire ..... dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du ..... ou par délégation Madame, Monsieur ....., en qualité de ....., dûment habilité par arrêté du maire en date du .....; d'autre part ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée ;

Ayant été exposé :

- que la commune a demandé la réalisation d'opération(s) de rénovation de son éclairage public,
- que le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical,
- qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SYDEV est nécessaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – Définition des prestations**

La présente convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage public, comprenant :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2026, conformément au plan de rénovation pluriannuel validé par le demandeur,
- Les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2026.

**ARTICLE 2 – Modalités techniques d'intervention**

**2- 1 Programmation de travaux**

Le commencement des travaux ne pourra intervenir avant deux (2) mois, à compter de la date de réception par le SYDEV de la présente convention signée par le demandeur. Ce délai minimum est justifié par des contraintes d'organisation de chantier, de mise à disposition des matériels et d'obtention des autorisations administratives nécessaires.

**2-2 Réalisation des travaux**

Le SYDEV informe le demandeur lors de la passation de chaque bon de commande de travaux.

2- 3 Contrôle technique

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail et son arrêté d'application du 26 décembre 2011, le SYDEV s'engage à ce que l'ouvrage fasse l'objet d'un contrôle par un organisme accrédité, si nécessaire.

**ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES**

3-1 Caractéristiques de la participation

Les montants maximums de travaux et de participation (en Euros) se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2026(*)	8 000,00	9 600,00	8 000,00	50,00 %	4 000,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>4 000,00</b>

(\*) Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

3-2 Modalités de règlement

**Le(s) versement(s) devra intervenir à la réception de chaque avis des sommes à payer émis par le SYDEV 45 jours après la date d'effet de chaque bon de commande travaux,**

Cette participation sera versée par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) YON - VENDEE, 30 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SYDEV, en précisant la référence du titre.

BANQUE DE FRANCE – BDF LA ROCHE SUR YON	
RIB	30001 00697 D8520000000 80
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

3-3 Imputation budgétaire

Cette participation est imputée sur l'opération d'éclairage.

3-4 Validité de la proposition financière

**Délai d'acceptation de la proposition par le demandeur :**

La présente proposition financière est valide **6 mois**.

**Délai de commencement des travaux :**

Si les travaux ne sont pas commencés pour des raisons imputables au demandeur dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention, cette dernière est caduque.

En cas de dépassement de l'un ou l'autre des délais, un nouveau projet de convention sera établi.

**ARTICLE 4 – DESTINATION DE L'OUVRAGE**

Les ouvrages d'éclairage public sont la propriété du demandeur qui les met à la disposition du SYDEV, ces ouvrages font alors partie de son patrimoine conformément à ses statuts et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa réception par le SYDEV après signature par le demandeur et prend fin à l'achèvement des derniers travaux et le règlement de la dernière participation par le demandeur.

**ARTICLE 6 - RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de réalisation partielle des travaux prévus dans la convention, le demandeur s'engage à payer sa participation à hauteur des ouvrages réalisés selon les règles de participation indiquées à l'article 3.1.

**ARTICLE 7 - DIFFERENDS ET LITIGES**

**7- 1 Règlement des différends**

En cas de différend, la date de réception de la convention indiquée par le SYDEV, en dernière page dudit document, est opposable aux parties sauf date différente établie par un avis de réception suite à l'envoi en recommandé de la présente convention par le demandeur.

Aucune modification des termes de la présente convention ne peut être effectuée après sa signature par l'une ou l'autre des parties outre ceux à renseigner par le demandeur.

**7- 2 Règlement des litiges**

En cas de litige et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44000 NANTES.

A .....,  
le .....,  
Pour le demandeur,

A la Roche sur Yon,  
le 18/02/2026,  
Pour le SYDEV,  
Le Directeur Général Adjoint - Directeur  
Infrastructures

Loïc RATEL

DATE DE RECEPTION DE LA CONVENTION PAR LE SYDEV : .....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)**

**SÉANCE DU 6 Mai 2026**

-----  
**Date de convocation : 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne YouTube.

**Étaient présents :**

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjointe - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné procuration :**

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

-----  
Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance



-----  
**Objet : Gestion Communale/ Conventions Sydev/ Programme de rénovation 2025/ convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage**

vu l'avis favorable de la commission voirie en date du 14/04/2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accepter la convention Sydev relative aux modalités techniques et financières concernant le programme de rénovation d'éclairage public 2025 pour une participation financière de la commune de 17 506 €, conformément aux documents ci-joints et annexés à la présente délibération, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.**

**Le Maire,  
Jacques BOBIN**

**CONVENTION N°2025.ECL.0741 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION DE RENOVATION D'ECLAIRAGE**

**COMMUNE : L'EPINE**

Dossier : Programme de rénovation 2025

N° de l'affaire : L.RN.083.24.005

Entre

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3, rue du Maréchal Juin, à la Roche sur Yon (85036), représenté par son Président, Monsieur Laurent FAVREAU en vertu de la délibération du comité syndical n°DEL039CS290920, en date du 29 septembre 2020 relative à la délégation d'attribution du comité syndical au Président et par délégation Monsieur David CAQUINEAU, Chef du Service Conception, dûment habilité par arrêté du Président n°ARR2022-016 en date du 1 avril 2022, d'une part.

ET

La commune de L'EPINE, ci-après désignée le demandeur, dont le siège est 20 Rue de l'Hôtel de Ville 85740 L'EPINE, représentée par Monsieur le Maire dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du [REDACTED] et par délégation Madame, Monsieur [REDACTED], en qualité de [REDACTED] dûment habilité par arrêté du maire en date du [REDACTED], d'autre part ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée ;

- que le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical.
- qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SYDEV est nécessaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – DEFINITION DES PRESTATIONS**

La présente convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage.

**ARTICLE 2 – MODALITES TECHNIQUES D'INTERVENTION**

Programmation de travaux

A réception de votre accord sur convention suivant l'échéance définie, le SYDEV engage l'exécution de l'opération et s'assure du respect des durées des différentes tâches nécessaires indiquées sur le planning prévisionnel : celui-ci est transmis au plus tard à réception de l'accord sur convention.

**ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES**

**3-1 Caractéristiques de la participation**

Les montants de travaux et de participation (en euros) se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Rénovation	35 012,00	42 014,00	35 012,00	50,00 %	17 506,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>17 506,00</b>

Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

**3-2 Modalités de règlement**

La présente convention, dûment complétée et signée, est adressée au SYDEV, en ayant pris soin au préalable de vérifier sa validité tel que prévu à l'article 3-4.

**Le versement de la participation devra intervenir à la réception de l'avis des sommes à payer émis par le SYDEV 60 jours après la date de démarrage des travaux.**

Cette participation sera versée par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) YON - VENDEE, 40 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SYDEV, **en précisant : SYDEV – Titre n°....**

BANQUE DE France – BDF LA ROCHE SUR YON	
RIB	30001 00697 D8520000000 80
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCT

**3-3 Imputation budgétaire**

Cette participation est imputée sur l'opération de rénovation d'éclairage.

**3-4 Validité de la proposition financière**

**Délai d'acceptation de la proposition par le demandeur :**

La présente proposition financière est valide **douze (12) mois**, à compter de la date de **signature de la convention par le SYDEV** soit jusqu'au 11/12/2026.

**Délai de commencement des travaux :**

Si les travaux ne sont pas commencés pour des raisons imputables au demandeur dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention, cette dernière est caduque.

En cas de dépassement de l'un ou l'autre des délais, un nouveau projet de convention sera établi.

**ARTICLE 4 – DESTINATION DE L'OUVRAGE**

Les installations d'**éclairage public** sont la propriété du demandeur qui les met à la disposition du SYDEV, ces ouvrages font alors partie de son patrimoine conformément à ses statuts et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa réception par le SYDEV après signature par le demandeur et prend fin à l'achèvement des travaux et le règlement de la participation par le demandeur.

## **ARTICLE 6 - RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de réalisation partielle des travaux prévus dans la convention, le demandeur s'engage à payer sa participation à hauteur des ouvrages réalisés selon les règles de participation indiquées à l'article 3.1.

## **ARTICLE 7 - DIFFERENDS ET LITIGES**

### **7- 1 Règlement des différends**

En cas de différend, la date de réception de la convention indiquée par le SYDEV, en dernière page dudit document, est opposable aux parties sauf date différente établie par un avis de réception suite à l'envoi en recommandé de la présente convention par le demandeur.

Aucune modification des termes de la présente convention ne peut être effectuée après sa signature par l'une ou l'autre des parties outre ceux à renseigner par le demandeur.

### **7- 2 Règlement des litiges**

En cas de litige et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44000 NANTES et pour les personnes morales de droit privé par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **ARTICLE 8 - ANNEXES**

Les documents ci-dessous désignés et annexés à la présente convention :

- plan des travaux
- la synthèse des travaux

A .....,  
le .....,  
Pour le demandeur,

A la Roche sur Yon,  
le 11/12/2025,  
Pour le SYDEV,  
Le Chef du Service Conception

David CAQUINEAU



DATE DE RECEPTION DE LA CONVENTION PAR LE SYDEV : .....

# SYNTHESE DES PRESTATIONS CHIFFREES - convention n°2025.ECL.0741



Commune : L'EPINE  
 Demandeur : Commune de L'EPINE  
 Désignation de l'opération : Programme de rénovation 2025 - Code affaire : L RN 083.24.005

Les montants indiqués ci-dessous sont en Euros

Le 11/12/2025.

Ouvrage	Thème	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Montant Total (H.T.)	Montant Total (T.T.C.)	Base Participation	Taux de participation du demandeur	Participation du demandeur
Eclairage public	Rénovation - Réseau	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux	forfait	1	2 693	3 232	2 693	50%	1 347
Eclairage public	Rénovation - Matériels	Fourniture, pose et raccordement de l'ensemble n°4 comprenant : 1 lanterne ISARO PRO équipée 24LEDS 500mA 38W 3000K pleine RAL DE BASE "bord de mer" 7085 Gris Clair - sur mât existant conservé	u	68	32 317	39 780	32 317	50%	16 159
<b>TOTAL PARTICIPATION A LA CHARGE DU DEMANDEUR :</b>									<b>17 506 €</b>

\*Les prix incluent un taux de maîtrise d'œuvre de 5% ainsi qu'un taux de financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) de 1%.

## Récapitulatif de la synthèse des travaux

Ouvrage	Participation du demandeur
Eclairage public	17506,00
<b>Total</b>	<b>17 506,00</b>

Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
 Reçu en préfecture le 11/05/2026  
 Publié le **11 MAI 2026**  
 ID : 085-218500833-20260506-2026CM0605\_3\_8A-DE